

Plus rien n'arrête les cigarettes électroniques

■ Vingt fois moins dangereuses que les cigarettes classiques, elles seront désormais légales.

La cigarette électronique sera bientôt complètement légale en Belgique, et donc largement commercialisable comme produit de consommation. Voici ce qu'un arrêté royal, souhaité par la ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD), devrait confirmer dans les prochaines semaines.

Le moyen le plus efficace

Au vu de l'efficacité observée (mais pas encore étudiée) des cigarettes électroniques pour aider les fumeurs à réduire ou stopper leur consommation, il s'agit d'une bonne nouvelle confirme le tabacologue et professeur de l'Université de Liège Pierre Bartsch.

Comme ses collègues, il a régulièrement recours à la cigarette électronique pour soulager les nombreux fumeurs pour lesquels les moyens classiques de sevrage ont échoué. "Et ces moyens échouent dans plus de 70% des cas. Il n'existe pas encore d'études comparatives,

mais il apparaît clairement que la cigarette électronique est le moyen le plus efficace pour arrêter le tabac."

Avec un bémol cependant, reconnaît le spécialiste, c'est que plus de la moitié des fumeurs poursuivent alors leur consommation en utilisant la cigarette électronique. "Si elle apparaît comme étant 20 fois moins dangereuse qu'une cigarette classique [elle ne contient par exemple pas de goudron], elle n'est pas innocente non plus, et il ne faudrait pas la sanctifier, puisqu'elle contient de la nicotine,

préviennent Pierre Bartsch. Globalement cependant, on peut estimer que la cigarette électronique est un bon outil de réduction des risques, qui ne sont pas nuls, mais qui sont infiniment plus faibles que ceux liés à la cigarette."

Pas encore dans les pharmacies

Interdite à la vente en ligne, interdite aux moins de 16 ans, soumise aux règles du tabac en matière de publicité ou d'avertissement sur les paquets, la vente des cigarettes électroniques qui pourra s'effectuer dans la majorité des magasins restera cependant surveillée.

Le gouvernement devrait par contre

décider de ne pas prélever d'accises sur cette vente, comme il le fait pour les cigarettes classiques.

Bientôt produit de consommation au sens classique du terme, il sera cependant encore difficile de les trouver en pharmacie, tous les tests relatifs à l'éventuelle toxicité des milliers d'arômes proposés n'ayant pu être effectués.

C'est cette absence qui ne réjouit cependant pas encore l'opposition, et en particulier Catherine Fonck, cheffe de groupe CDH à la Chambre. Pour cette dernière, la cigarette électronique ne peut être vendue que comme aide pour arrêter le tabac, et donc exclusivement en pharmacie. Sa crainte, à l'instar de certaines études, est que la cigarette électronique soit une rampe de lancement vers le tabac pour les adolescents. Pierre Bartsch, lui, relativise ces craintes, évoquant le fait que, selon d'autres chercheurs, les jeunes tentés par la cigarette électronique puis par le tabac se seraient de toute façon mis à fumer, cigarette électronique ou non.

BdO